




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-20892-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.595**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : EXTENSION EQUIPEMENT DE PROXIMITE - ALBERT CAMUS - MODIFICATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements
Département Constructions Neuves

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : EXTENSION EQUIPEMENT DE PROXIMITE - ALBERT CAMUS - MODIFICATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 23 mai 2011 n° 2011-576, vous avez approuvé le programme général de construction d'une maison pour les familles et associations dans le quartier Corsy qui sera implantée à proximité immédiate du centre social Albert Camus et dédiée principalement à l'organisation de manifestations. Cette maison de quartier s'inscrit dans le cadre global du projet urbain de rénovation et de construction d'équipements publics ANRU.

Cet équipement de 300 m² comprendra notamment une salle polyvalente ainsi que des locaux d'accueil et de stockage.

Après appel à candidatures, la maîtrise d'œuvre a été confiée à une équipe représentée par Monsieur Nicolas FELBABEL - architecte DPLG – mandataire.

Les études d'esquisses puis d' A.P.S. (Avant Projet Sommaire) ont fait l'objet de plusieurs mises au point successives.

Il a été rendu nécessaire, compte tenu de l'implantation du projet en zone hydrogéomorphologique, de procéder à des adaptations altimétriques importantes. En effet, l'étude de vulnérabilité a imposé la surélévation du bâtiment projeté. Ceci représente une incidence tant sur les modes constructifs (nécessité de création d'un dallage porté) que sur l'accessibilité du site (rampes pour Personnes à Mobilité Réduite, notamment).

Il a également été demandé :

- La construction d'une enceinte décorative d'aspect moderne et géométrique qui délimite un espace extérieur privatif en prolongement de la salle polyvalente,
- Un traitement des façades en pierre, afin de réaliser une construction de belle qualité, répondant aux exigences architecturales du projet ANRU en cours de réalisation sur ce site.

Ces prestations conduisent à une nouvelle estimation prévisionnelle du coût des travaux qui s'élève désormais à **612 600 € H.T.**

Une nouvelle fiche opérationnelle est établie ; celle-ci prend en compte les résultats des différentes consultations et commandes qui ont eu lieu depuis le lancement de l'opération et l'adoption de la fiche opérationnelle initiale. Le montant prévisionnel global de l'opération passe ainsi de **629 850€ HT à 729 674€ HT.**

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avant projet sommaire répondant au programme selon les caractéristiques énoncées ci-dessus,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle modifiée,
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits aux budgets : 2012 : 111 917 € T.T.C, 2013 : 670 000 € T.T.C, 2014 : 100 000 € T.T.C.

**2012.595 - EXTENSION EQUIPEMENT DE PROXIMITE - ALBERT CAMUS -
MODIFICATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE**

Présents et représentés	: 41
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION ADJOINTE
DES SERVICES TECHNIQUES
GRANDS TRAVAUX

Direction Conduite d'Opérations

DEMANDE D'ADOPTION DE LA FICHE D'OPERATION ACTUALISEE

OBJET : Extension de l'équipement de proximité - Albert camus.

Date ou période de la réalisation : 2011 à 2014.

Demande d'adoption inscrite au Conseil municipal du : Mardi 29 mai 2012.

Cette fiche modifie celle précédemment adoptée par DCM n°2011.576 du 23/05/2011.

Désignation de la dépense	Montants € h.t. initiaux	Montants € h.t. modifiés	Procédures
---------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------

Services avant programmation

Relevés topographiques	1 000	0	
Chiffrage de l'env. prévisionnelle travaux	2 550	0	
Études géotechniques	5 000	3 766	Marché à bons de commande P9 006
Total 1	: 8 550 € h.t.	3 766 € h.t.	

Services pour réalisation de l'opération

Vérifications des chiffrages de travaux	6 725	0	
Etudes hydrauliques (vulnérabilité)	-	2 700	Petit lot < à 20% (art.27 CMP) par consultation écrite
Reprographie	400	500	Petits lots < à 20% (art.27 CMP) par consultation écrite
Honoraires de maîtrise d'œuvre (y/c révisions)	60 875	50 000	Marché N°11-030 actualisé passé en MAPA > à 90 000 € h.t.
Contrôle technique	5 000	5 060	Marché en cours d'attribution passé en MAPA < à 90 000 € h.t.
Coordination s.p.s.	4 500	3 648	Marché en cours d'attribution passé en MAPA < à 90 000 € h.t.
Mission o.p.c.	7 000	7 800	MAPA < à 90 000 € h.t. en cours de procédure
Fourniture d'extincteurs	1 500	1 500	Marché A11-064
Constats d'huissiers	1 000	1 000	Article 30 – Niveau 1
Communication	3 000	3 500	Marché à bons de commande A 10-061
Total 2 :	90 000 € h.t.	75 708 € h.t.	

Travaux pour réalisation de l'opération

Travaux (y/c V.R.D., révisions)	490 000	612 600	M.A.P.A. > à 90 000 € h.t.
Branchements	30 000	30 000	Réseaux Ville et concessionnaires
Total 3	: 520 000 € h.t.	642 600 € h.t.	
Publicités : Total 4 :	11 300 € h.t	7 600 € h.t.	Pas de mise en concurrence
Montant global de l'opération (total 1+2+3+4) :	629 850 € h.t.	729 674 € h.t.	Soit un arrondi de 872 700 € t.t.c. au lieu de 753 300 € t.t.c.

Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.

